
MADVERTISE
Société anonyme
Au capital de 1 003 991,20 euros
Siège social : 56, rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 447 922 972

COMPTE RENDU ET RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2017
--

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) des actionnaires de MADVERTISE s'est tenue le 23 juin 2017, à 9h30 heures, au 56, Rue de Billancourt, 92100 Boulogne-Billancourt, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de : 37

Les actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance détenaient 5 682 865 actions sur les 10 035 940 actions ayant le droit de vote (soit les 10 039 912 actions formant le capital social moins les 3 972 actions auto détenues privées du droit de vote), soit un quorum théorique de 56,63 %.

Les conditions de quorum requis pour les résolutions à titre ordinaire (20%) et extraordinaire (25%) étant remplies, l'Assemblée Générale Mixte a pu valablement délibérer sur chacune des 30 résolutions présentées.

Pour la 22^{ème} résolution amendée l'initiative de la totalité des actionnaires présents et représentés en séance, ayant proposé de modifier et limiter le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la délégation compétence à conférer au Conseil d'Administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2017 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce), à 5 % du capital (22^{ème} résolution) et après avoir rappelé (i) que si l'actionnaire ayant voté par correspondance à préciser qu'il s'abstient en cas d'amendement présenté, l'abstention équivaut à un vote contre, (ii) en cas de pouvoir donné au président par simple signature au bas du formulaire, si l'amendement n'est pas présenté ou agréé par le conseil d'administration, le vote est défavorable à l'amendement, et favorable dans le cas contraire, (iii) qu'un seul actionnaire a voté par correspondance sans donner aucune indication dans le casier spécial « amendements et résolutions nouvelles », les actions détenues par cet actionnaire sont retirées du quorum: il ne participe pas au vote sur cet amendement, et (iv) après l'admission par le bureau de la procédure de vote de cet amendement, ce dernier entrant bien dans le cadre de l'ordre du jour de cette assemblée et qu'il n'a pas lieu de suspendre la séance pour réunir le conseil d'administration pour qu'il agréé cet amendement compte tenu que 5 pouvoirs au Président ne peuvent avoir une influence sur la majorité, le quorum minimum était de 2 838 472 actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire a pu valablement délibérer sur cette 22^{ème} résolution amendée.

Les actionnaires de Madvertise ont adopté les résolutions qui comprenaient notamment :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2016 (1^{er} et 2^{ème} résolutions) ;

- Le quitus aux administrateurs (3^{ème} résolution) ;
- L'affectation du résultat (4^{ème} résolution) ;
- Les conventions réglementées (5^{ème} résolution) ;
- La ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 14 mars 2017 et constatation de l'expiration de la période de remplacement suite à cooptation à la fonction d'administrateur de M. Michael AIDAN (6^{ème} résolution) ;
- Le renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administrations de Messieurs de Messieurs Michael Aidan, Paul Amsellem, Gonzague Le Roy de la Tournelle, Henri de Bodinat, Gilles Enguehard, et de Madame Isabelle WEILL, pour une durée de deux exercices (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions) ;
- La ratification du transfert de siège fait à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 27 Avril 2017 (13^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (14^{ème} résolution) ;
- L'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société (15^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (16^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (17^{ème} résolution) ;
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription (18^{ème} résolution);
- La Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes (19^{ème} résolution);
- La Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 19^{ème} résolution au profit de catégories de personnes (20^{ème} résolution);
- La délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission) (21^{ème} résolution) ;
- Limitation du montant globale des augmentations de capital susceptible d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à deux millions (2.000.000) d'euros (26^{ème} résolution);
- La délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations susvisées dans la limite de quinze pour cent (15 %) de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (27^{ème} résolution).

Les actionnaires ont de Madvertise ont adopté toutes les résolutions mises au vote, à l'exception des :

- 22^{ème} et 22^{ème} amendée résolutions relatives à des autorisations à l'effet d'attribuer des bons de souscription d'actions dits « BSA 2017 » au profit des salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, conséquemment la 23^{ème} résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2017 au profit d'une catégorie de personnes bien qu'adoptée par les actionnaires est sans effet ;

- 24ème et 25ème résolutions relatives à une autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions en faveur des salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code de travail.

Puis l'Assemblée Générale extraordinaire a approuvé la modification des statuts de la Société, à savoir l'article 4 relatif au transfert du siège social, ainsi que l'article 27 point 1 relatif aux pouvoirs de l'Assemblée générale extraordinaire conformément à la loi nouvelle n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2 (28^{ème} résolution) et à délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs pour apporter toutes modifications nécessaires aux statuts à l'effet de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire (29^{ème} résolution).

Enfin, l'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs pour accomplir les formalités légales (30^{ème} résolution).

RESULTAT DES VOTES

RESOLUTIONS ORDINAIRES

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Troisième résolution

(Quitus aux administrateurs)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 579 880 voix (soit 80,59 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires :

Voix contre :	1 102 985	(19,41 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 579 880	(80,59 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Quatrième résolution
(Affectation du résultat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100%)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Cinquième résolution
(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 3 850 886 voix (soit 68,83 % des 5 594 524 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance et disposant du droit de vote (soit à plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires) étant précisé que l'actionnaire intéressé (lequel n'a pas participé au vote) n'a pas été pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité :

Voix contre :	1 743 638	(31,17 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	3 850 886	(68,83 %)

Majorité requise en voix : 2 797 262

Sixième résolution
(Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 14 mars 2017 et constatation de l'expiration de la période de remplacement suite à cooptation à la fonction d'administrateur de M. Michael AIDAN)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100%)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Septième résolution
(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Michael AIDAN)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100%)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Huitième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Paul AMSELLEM)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 263 490 voix (soit 92,62 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires :

Voix contre :	419 375	(7,38 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 263 490	(92,62 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Neuvième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Gonzague Le Roy de la Tournelle)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 263 490 voix (soit 92,62 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires :

Voix contre :	419 375	(7,38 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 263 490	(92,62 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Dixième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Henri de Bodinat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100,00 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Onzième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Enguehard)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Douzième résolution

(Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Madame Isabelle WEILL)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100,00 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Treizième résolution

(Ratification du transfert de siège faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 27 Avril 2017)

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

Quatorzième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme de rachat)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 358 602 voix (soit 76,70 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales ordinaires :

Voix contre :	1 324 263	(23,30 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 358 602	(76,70 %)

Majorité requise en voix : 2 841 433

RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

Quinzième résolution

(Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance :

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Seizième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 263 490 voix (soit 92,62 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	419 375	(7,38%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 263 490	(92,62 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Dix-septième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 079 781 voix (soit 89,39 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	603 084	(10,61 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 079 781	(89,39 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 4 160 505 voix (soit 73,21 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	1 522 360	(26,79 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	4 160 505	(73,21 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en numéraire par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 3 976 796 voix (soit 69,98 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	1 706 069	(30,02%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	3 976 796	(69,98 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingtième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation de compétence visée à la 19ème résolution au profit de catégories de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 3 976 796 voix (soit 69,98 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	1 706 069	(30,02%)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	3 976 796	(69,98 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-et-unième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission))

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-deuxième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2017 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 2 896 137 voix (soit 50,96 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

Voix contre :	2 896 137	(50,96 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	2 786 728	(49,04 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-deuxième résolution Amendée

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA 2017 », donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 3 552 320 voix (soit 62,57 % des 5 676 944 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

Voix contre :	3 552 320	(62,57 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	2 124 624	(37,43 %)

Majorité requise en voix : 3 784 251

Vingt-troisième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA 2017 au profit d'une catégorie de personnes)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 3 976 796 voix (soit 69,98 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	1 706 069	(30,02 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	3 976 796	(69,98 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-quatrième résolution

(Autorisation et délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-6, alinéa 1er, du Code de commerce)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 148 716 voix (soit 73 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

Voix contre :	4 148 716	(73 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	1 534 149	(27 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-cinquième résolution

(Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise)

Cette résolution mise aux voix est rejetée par 4 148 716 voix (soit 73 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires n'étant pas atteinte:

Voix contre :	4 148 716	(73 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	1 534 149	(27 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-sixième résolution

(Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 16e, 17e, 18e, 19e et 22e résolutions)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 263 490 voix (soit 92,62 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	419 375	(7,38 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 263 490	(92,62%)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-septième résolution

(Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des délégations de compétence visées aux 16^e, 17^e, 18^e, et 19^e résolutions).

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 3 976 796 voix (soit 69,98 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

Voix contre :	1 706 069	(30,02 %)
---------------	-----------	-----------

Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	3 976 796	(69,98%)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-huitième résolution
(Mise en harmonie des statuts)

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 263 490 voix (soit 92,62 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires

Voix contre :	419 375	(7,38 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 263 490	(92,62 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Vingt-neuvième résolution
(Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires).

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 5 263 490 voix (soit 92,62 % des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance), soit plus de la majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires :

Voix contre :	419 375	(7,38 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 263 490	(92,62 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198

Trentième résolution
(Pouvoirs pour les formalités légales).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des 5 682 865 voix dont disposaient les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Voix contre :	0	(0 %)
Abstention :	0	(0 %)
Voix pour :	5 682 865	(100 %)

Majorité requise en voix : 3 788 198